

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 441

28 février 2009

SOMMAIRE

Akido Properties S.A.	21135	Kendrick BB Holdings S.à r.l.	21142
Alter Echos S.à r.l.	21150	LifeTree Holding S.à r.l.	21146
Antartica S.A.	21122	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	21141
Assar Architects S.à r.l.	21164	Lux-Coif Sàrl	21166
Athletic Center S.à r.l.	21167	Mediatrix S.A.	21157
Axus Luxembourg S.A.	21162	Merrill Lynch European Holdco S.à r.l. ...	21127
Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ...	21165	MH Germany Property 27 S.à r.l.	21124
Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. ...	21162	MH Germany Property 28 S.à r.l.	21122
Benelux Consulting Group S. à r.l.	21122	NGPMR Lux I S.à r.l.	21135
Beverage Equipement S.A.	21168	NOC LUXEMBOURG Spf S.A.	21126
Bowes Holding S.à r.l.	21142	Optident S.à r.l.	21126
Cerigo Développement S.à r.l.	21152	Orga, Orgatext et Orgapaies S.à r.l.	21157
Cerigo Développement S.à r.l.	21143	Orgatext, S.à r.l.	21157
Chrisada S.A.	21167	Orlan Invest S.A.	21134
Circle S.à r.l.	21151	PB Holdings Luxembourg	21140
Citynet Trading S.A.	21160	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A. ...	21156
CMS S.A.	21161	Promat Hotels S.A.	21137
Consult T.T S.A.	21157	Promat S.A.	21137
Credit Alpha Funding II S.à r.l.	21167	Property Trust Kali, S.à r.l.	21134
CS Nordic Retail No.1 S.A.	21142	Schlassgewan S.A.	21137
Ellit S.A.	21150	SC Luxembourg Investments S.à r.l.	21156
e-shelter London 1 S.à r.l.	21161	SDMI S.à r.l.	21124
Esybiz S.A.	21151	S Line S.A.	21126
Firev S.A.	21145	Soluxmark	21168
Flims S.A.	21145	SP Racing S.A.	21151
FMC Finance II S.à r.l.	21143	T.E.K. Technics Engineering & Know How	
Greenland	21146	International S.A.	21137
Hospital Technology S.A.	21161	Top Up TV Europe S.à r.l.	21150
Hurley International Warranty Broker ...	21143	Veith Transporte S.à r.l.	21141
Idem Interim S.à r.l.	21141	Weyand Metallbau S. à r. l.	21151
International Logistic Group S.à r.l.	21124		

Benelux Consulting Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 107.514.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020222/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04013. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Antartica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 101.795.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020223/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04021. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

MH Germany Property 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.168.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;
"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 28, S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 134.168, has been incorporated by deed enacted on the 15th of November 2007, published in the Mémorial C number 43 of the 8th of January 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 28 S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty- five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property 28 S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera

annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 28, S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.168, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 43 du 8 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 28 S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property 28 S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2008. LAC/2008/43775. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020352/211/84.

(090020930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

SDMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 106.991.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020228/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04056. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

International Logistic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 143.443.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009020236/231/13.

(090020715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

MH Germany Property 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.187.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 27 S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 134.187, has been incorporated by deed enacted on the 15th of November 2007, published in the Mémorial C number 35 of the 8th of January 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 27 S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property 27 S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

- VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
 VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.
 VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
 The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 27 S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.187, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 35 du 8 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 27 S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property 27 S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2008. LAC/2008/43774. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020351/211/83.

(090020925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

NOC LUXEMBOURG Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 26.562.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009020221/5770/12.

(090020300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

S Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.142.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020225/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04058. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Optident S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 17, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 83.912.

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Frau Marie-Rose SCHENTEN, Angestellte, wohnhaft in D-66706 Perl, Quirinustrasse 12 (Deutschland);

2° Herr Eduard SCHENTEN, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-66706 Perl, Quirinustrasse 12 (Deutschland);

beide hier vertreten durch Herrn Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel, auf Grund von zwei privatschriftlichen Vollmachten, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Erschienenen, vertreten wie gesagt, erklären, dass sie die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OPTIDENT S.à r.l. sind, die ihren Sitz in L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains, hat, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 83.912, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Alphonse LENTZ, mit dem Amtssitz in Remich, am 19. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 236 vom 12. Februar 2002, abgeändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Alphonse LENTZ vom 27. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 950 vom 27. September 2005.

Die vorgenannten Erschienenen nehmen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 4 der Satzungen wie folgt abzuändern infolge von zwei privatschriftlichen Anteilsverkaufsverträgen vom 3. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 777 vom 3. August 2005:

" **Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfzig Euro (EUR 125,-)."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains, nach L-5531 Remich, 17, route de l'Europe zu verlegen und Artikel 2, Absatz 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

Art. 2. (Absatz 1). "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Remich."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Ebsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51598. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009020347/211/43.

(090021478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 329.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Merrill Lynch European Holdco S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.744, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2357 of October 19, 2007 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2270 of September 17, 2008.

There appeared:

Merrill Lynch European Real Estate Opportunity Fund L.P., a limited partnership, organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 10, Upper Bank Street, E14 5JJ London, United Kingdom (the Sole Shareholder), is represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of three hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 327,775) represented by thirteen thousand one hundred eleven (13,111) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) thirty (30) class A "tracker" shares, (iii) five hundred nineteen (519) class B "tracker" shares, (iv) thirty-four (34) class E "tracker", (v) four (4) class G "tracker" shares, (vi) twenty-four (24) class H "tracker" shares in registered form and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to an amount of three hundred twenty-nine thousand one hundred Euro (EUR 329,100) by way of the creation and issue of (i) forty seven (47) new class I "tracker" shares of the Company, (ii) four (4) new class J "tracker" shares of the Company and (iii) two (2) new class K "tracker" shares of the Company in registered form and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, that will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company;

2. Subscription to the share capital increase specified under item 1. above, and contribution in kind for the share capital increase;

3. Amendment of article 6 of the Articles;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, any employee

of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. and any employee of Merrill Lynch to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. the entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of three hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 327,775.-) represented by thirteen thousand one hundred and eleven (13,111) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) thirty (30) class A "tracker" shares, (iii) five hundred nineteen (519) class B "tracker" shares, (iv) thirty-four (34) class E "tracker", (v) four (4) class G "tracker" shares, (vi) twenty-four (24) class H "tracker" shares in registered form and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of three hundred twenty-nine thousand one hundred Euro (EUR 329,100.-) by way of the creation and issue of (i) forty-seven (47) new class I "tracker" shares of the Company, (ii) four (4) new class J "tracker" shares of the Company and (iii) two (2) new class K "tracker" shares of the Company in registered form and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, that will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the (i) forty-seven (47) new class I "tracker" shares of the Company, (ii) four (4) new class J "tracker" shares of the Company and (iii) two (2) new class K "tracker" shares of the Company in registered form and having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays up such shares by way of a contribution in kind consisting in receivables in an aggregate amount of one thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 1,325.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivables) in accordance with three loan agreements, entered into by and between the Sole Shareholder, as lender and the Company, as borrower.

The valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company dated January 15, 2008 and signed for approval by the management of the Company (the Pro Forma Accounts) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

"- the attached Pro Forma Accounts dated January 15, 2009 show intercompany receivables in an amount of one thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 1,325) payable by the Company to the Sole Shareholder on January 15, 2009;

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;

- the Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivables contributed to the Company per the attached Pro Forma Accounts dated January 15, 2009 is one thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 1,325.-) and since Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in kind of the Receivables from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at three hundred twenty-nine thousand one hundred Euro (EUR 329,100.-) represented by thirteen thousand one hundred sixty-four (13,164) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) thirty (30) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred nineteen (519) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) thirty-four (34) class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (v) four (4) class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (vi) twenty-four (24) class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (vii) forty-seven (47) class I "tracker" shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), (viii) four (4) class J "tracker" shares (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share) and (ix) two (2) class K "tracker" shares (in case of plurality, the Class K Shares and individually, a Class K Share), (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the shares are together referred to as the partners.

Each share entitles its holder to one vote.

6.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided that, unless the holders of a majority of the Tracker Shares of a particular class shall otherwise agree in writing, no Tracker Shares of that class shall be issued except to existing holders of Tracker Shares of that class.

6.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

6.4. All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

6.5. Subject to article 6.1., the Designated Assets in respect of (i) the Class A Shares are equity investments, interests and rights in MLAM 1 SARL, MLAM 2 SARL, MLAM 3 SARL, MLAM 4 SARL, MLAM 5 SARL and MLAMGP SARL, six Luxembourg companies (sociétés à responsabilité limitée), with registered offices at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, respectively registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under numbers B 116.468, B 116.469, B 116.470, B 116.471, B 116.462 and B 116.458, which the Company may own from time to time (the "Class A Designated Assets"), (ii) the Class B Shares are equity investments, interests and rights in MLArg Real Estate 1 SARL, MLArg Real Estate 2 SARL, MLArg Real Estate 3 SARL, MLArg Real Estate 4 SARL, MLArg Real Estate 5 SARL, MLArg Real Estate 6 SARL, MLArg Real Estate 7 SARL, MLArg Real Estate 8 SARL, MLArg Real Estate GP SARL, nine Luxembourg companies (sociétés à responsabilité limitée), with registered offices at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, respectively registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under numbers B 124.699, B 124.700, B 124.701, B 124.702, B 124.703, B 125.525, B 125.518, B 125.524 and B 124.704, which the Company may own from time to time (the "Class B Designated Assets"), (iii) the Class E Shares are equity investments, interests and rights in Merrill Lynch Paris Holdings SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.988, which the Company may own from time to time (the "Class E Designated Assets"), (iv) the Class G Shares are equity investments, interests and rights in Merrill Lynch Germany Hotel Investments Holdings SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.790, which the Company may own from time to time (the "Class G Designated Assets"), (v) the Class H Shares are equity investments, interests and rights in ML Poivre Real Estate 1 SARL, ML Poivre Real Estate 2 SARL, ML Poivre Real Estate 3 SARL, ML Poivre Real Estate 4 SARL, ML Poivre Real Estate 5 SARL and ML Poivre Real Estate GP SARL, six Luxembourg companies (sociétés à responsabilité limitée), with registered offices at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, respectively registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under numbers B 135.481, B 135.480, B 135.479, B 135.478, B 135.477 and B 135.476, which the Company may own from time to time (the "Class H Designated Assets"), (vi) the Class I Shares are equity investments, interests and rights in MLAnna

Real Estate 1 SARL, MLAnna Real Estate 2 SARL, MLAnna Real Estate 3 SARL, MLAnna Real Estate 4 SARL, MLAnna Real Estate 5 SARL, MLAnna Real Estate 6 SARL, MLAnna Real Estate 7 SARL, MLAnna Real Estate GP SARL, eight Luxembourg companies (sociétés à responsabilité limitée), with registered offices at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, respectively registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under numbers B 138.645, B 138.646, B 138.647, B 138.648, B 138.649, B 138.650, B 138.651, B 138.644, and ML Anna Fixture GmbH, having its address at Mohrenstr. 42, Berlin, Germany 10117 which the Company may own from time to time (the "Class I Designated Assets"), (vii) the Class J Shares are equity investments, interests and rights in Point Parks Poland SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.866, which the Company may own from time to time (the "Class J Designated Assets") and (viii) the Class K Shares are equity investments, interests and rights in SATPO-ML JV Co SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.281, which the Company may own from time to time (the "Class K Designated Assets").

6.6. The sole manager or the board of managers in its absolute discretion shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the relevant class of Tracker Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of specific Designated Assets) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Assets and that accordingly, should therefore be treated as reducing that Designated Assets from time to time."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. and any employee of Merrill Lynch to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Merrill Lynch European Holdco S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2357 du 19 octobre 2007 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2270 du 17 septembre 2008.

A comparu:

Merrill Lynch European Real Estate Opportunity Fund, L.P., une société en commandite, régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, immatriculée sous le numéro LP12296, ayant son siège social au 10, Upper Bank Street, E14 5JJ Londres, Royaume-Uni, (l'Associé Unique), représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trois cent vingt-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 327.775.-) représenté par treize mille cent onze (13.111) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, divisées en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, (ii) trente (30) parts sociales "traçantes" de classe A, (iii) cinq cent dix-neuf (519) parts sociales "traçantes" de classe B, (iv) trente-quatre (34) parts sociales "traçantes" de classe E, (v) quatre (4) parts sociales "traçantes" de classe G, (vi) vingt-quatre (24) parts sociales "traçantes" de classe H sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à un montant de trois cent vingt-neuf mille cent euros (EUR 329.100) par la création et l'émission de (i) quarante-sept (47) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe I de la Société, (ii) quatre (4) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe J de la Société (iii) et deux (2) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe K de la Société sous forme nominative et d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, qui traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actif(s) identifié(s) de la Société;

2. Souscription à l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus et apport en nature pour l'augmentation de capital social;

3. Modification de l'article 6 des Statuts;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. et tout employé de Merrill Lynch de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance et par conséquent renonce à tous les droits et formalités qui lui reviennent lors de la convocation à l'Assemblée.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent vingt-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 327.775.-), représenté par treize mille cent onze (13.111) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), divisées en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, (ii) trente (30) parts sociales "traçantes" de classe A, (iii) cinq cent dix-neuf (519) parts sociales "traçantes" de classe B, (iv) trente-quatre (34) parts sociales "traçantes" de classe E, (v) quatre (4) parts sociales "traçantes" de classe G, (vi) vingt-quatre (24) parts sociales "traçantes" de classe H sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à un montant de trois cent vingt-neuf mille cent euros (EUR 329.100.-) par la création et l'émission de (i) quarante-sept (47) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe I de la Société, (ii) quatre (4) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe J de la Société (iii) et deux (2) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe K de la Société sous forme nominative et d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, qui traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actif(s) identifié(s) de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux (i) quarante-sept (47) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe I de la Société, (ii) quatre (4) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe J de la Société (iii) et deux (2) nouvelles parts sociales "traçantes" de classe K de la Société, sous forme nominative et d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature se composant de créances d'un montant total de mille trois cent vingt cinq euros (EUR 1.325.-) que l'Associé Unique a à l'égard de la Société (la Créance) conformément à trois contrats de prêt, conclus par et entre l'Associé Unique en tant que prêteur et la Société en tant qu'emprunteur.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances est documentée entre autres par (i) les comptes pro forma de la Société datés du 15 janvier 2009 et signés pour accord par la gérance de la Société (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gestion de la Société.

"- Les Comptes Pro Forma datés du 15 janvier 2009 indiquent des créances intra-groupe, d'un montant de mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.325.-) à payer par la Société à l'Associé Unique le 15 janvier 2009;

- L'Associé Unique est le seul propriétaire des Créances, est seul à avoir droit aux Créance et possède le droit d'en disposer;

- Les Créances sont certaines, liquides et exigibles;

- sur base de principes comptables généralement acceptés le montant total des Créances apportées à la Société d'après les Comptes Pro Forma ci-joints datés du 15 janvier 2009 est de mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.325.-) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

- Les Créances apportées sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont soumises à aucune restriction ou grevées d'un gage ou autre droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

- toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport des Créances par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra plein propriétaire des Créances qui s'éteindra par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat et une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'apport en nature des Créances de l'Associé Unique à la Société sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trois cent vingt-neuf mille cent euros (EUR 329.100.-) représenté par treize mille cent soixante-quatre (13.164) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, divisées en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), (ii) trente (30) parts sociales "traçantes" de classe A de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cent dix-neuf (519) parts sociales "traçantes" de classe B de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iv) trente-quatre (34) parts sociales "traçantes" de classe E de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (v) quatre (4) parts sociales "traçantes" de classe G de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G), (vi) vingt-quatre (24) parts sociales "traçantes" de classe H de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), (vii) quarante-sept (47) parts sociales "traçantes" de classe I de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement une Part Sociale de Classe I), (viii) quatre (4) parts sociales "traçantes" de classe J de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe J et individuellement une Part Sociale de Classe J) et (ix) deux (2) parts sociales "traçantes" de classe K de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe K et individuellement une Part Sociale de Classe K) (collectivement, les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actif(s) particulier(s) identifiés de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans considération de leur classe désignées comme une Part Sociale. Il est fait référence aux détenteurs des Parts Sociales ensemble comme les associés.

Chaque part donne droit à son détenteur à un vote.

6.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés, adopté de la manière requise en matière de modification des Statuts, pourvu que, excepté si les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales Traçantes d'une classe particulière ne consentent autrement par écrit, aucune Part Sociale Traçante de cette classe ne sera émise excepté aux détenteurs existants des Parts Sociales Traçantes de cette classe.

6.3. En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission payée en relation avec la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique au moment de son émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique des Parts Sociales Traçantes, qui sera dénommé par la lettre correspondante.

6.4. Toutes les parts sociales auront des droits égaux, excepté s'il en est stipulé autrement dans les présents Statuts.

6.5. Sous réserve de l'article 6.1., les Actifs Désignés en relation avec (i) les Parts Sociales de Classe A sont tous les investissements, intérêts et droits dans MLAM 1 SARL, MLAM 2 SARL, MLAM 3 SARL, MLAM 4 SARL, MLAM 5 SARL et MLAMGP SARL, six sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises, ayant leur siège social 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, respectivement immatriculées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B 116.468, B 116.469, B 116.470, B 116.471, B 116.462 et B 116.458, que la Société peut détenir de temps à

autre (les Actifs Désignés de Classe A), (ii) les Parts Sociales de Classe B sont tous les investissements, intérêts et droits dans MLArg Real Estate 1 SARL, MLArg Real Estate 2 SARL, MLArg Real Estate 3 SARL, MLArg Real Estate 4 SARL, MLArg Real Estate 5 SARL, MLArg Real Estate 6 SARL, MLArg Real Estate 7 SARL, MLArg Real Estate 8 SARL, MLArg Real Estate GP SARL, neuf sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant leur siège social 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, respectivement immatriculées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B 124.699, B 124.700, B 124.701, B 124.702, B 124.703, B 125.525, B 125.518, B 125.524 et B 124.704, que la Société peut détenir de temps à autre (les Actifs Désignés de Classe B), (iii) les Parts Sociales de Classe E sont tous les investissements, intérêts et droits dans Merrill Lynch Paris Holdings SARL, une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B 129.988, que la Société peut détenir de temps à autre (les Actifs Désignés de Classe E), (iv) les Parts Sociales de Classe G sont tous les investissements, intérêts et droits dans Merrill Lynch Germany Hotel Investments Holdings SARL, une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B 127.790, que la Société peut détenir de temps à autre (les Actifs Désignés de Classe G), (v) les Parts Sociales de Classe H sont tous les investissements, intérêts et droits dans ML Poivre Real Estate 1 SARL, ML Poivre Real Estate 2 SARL, ML Poivre Real Estate 3 SARL, ML Poivre Real Estate 4 SARL, ML Poivre Real Estate 5 SARL et ML Poivre Real Estate GP SARL, six sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises, ayant leur siège social 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, respectivement immatriculées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B 135.481, B 135.480, B 135.479, B 135.478, B 135.477 et B 135.476, que la Société peut détenir de temps à autre (les Actifs Désignés de Classe H), (vi) les Parts Sociales de Classe I sont tous les investissements, intérêts et droits dans MLAnna Real Estate 1 SARL, MLAnna Real Estate 2 SARL, MLAnna Real Estate 3 SARL, MLAnna Real Estate 4 SARL, MLAnna Real Estate 5 SARL, MLAnna Real Estate 6 SARL, MLAnna Real Estate 7 SARL, MLAnna Real Estate 8 SARL, huit sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises, ayant leur siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, respectivement immatriculées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B 138.645, B 138.646, B 138.647, B 138.648, B 138.649, B 138.650, B 138.651, B 138.644, et ML Anna Fixture GmbH, ayant son adresse à Mohrenstr. 42, Berlin, Allemagne 10117, que la Société peut détenir de temps à autre (les Actifs Désignés de Classe I), (vii) les Parts Sociales de Classe J sont tous les investissements, intérêts et droits dans Point Parks Poland SARL, une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B 125.866 (les Actifs Désignés de Classe J) et (viii) les Parts Sociales de Classe K sont tous les investissements, intérêts et droits dans SATPO-ML JV Co SARL, une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B 142.281 (les Actifs Désignés de Classe K).

6.6. Le gérant unique ou le conseil de gérance en sa totale discrétion aura le droit de spécifier si au moment de la désignation des Actifs Désignés qui correspondent à la classe de Parts Sociales Traçantes pertinente ou à tout autre moment par la suite, et si tel est le cas dans quelle mesure, toutes charges (y compris les coûts et dépenses encourus par la Société en tout ou en partie en relation avec les spécifiques Actifs Désignés) encourues par la Société sont correctement attribuables à, et devront être acquittées par les Actifs Désignés pertinents et que en conséquence, devront être traitées comme réduisant ces Actifs Désignés de temps à autre."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, tout employé de Equity trust Co. (Luxembourg) S.A. et tout employé de Merrill Lynch de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ mille trois cent euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE et en foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: G. Ralet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. LAC/2009/2186. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009020385/5770/385.

(090021245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Orlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.490.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008

- La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 2 mars 2006, a désigné Monsieur Marc LIM-PENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER.

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit:

* MADAS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* FINDI S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

ORLAN INVEST S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur / Administrateur, Président du Conseil

N. THIRION / C. FRANÇOIS / M. LIMPENS

Représentant permanent / Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009019523/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Property Trust Kali, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.369.

*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2008*

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société de 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Pour *PROPERTY TRUST KALI, S.à r.l.*

SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009019520/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Akido Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.424.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 décembre 2008

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté à LUXEMBOURG (L-1012)

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

AKIDO PROPERTIES S.A.

J.-R. BARTOLINI / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009019525/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

NGPMR Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.329.

—
In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The partnership NGPMR (Cayman) L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Cayman, registered under the number 20842, with its registered office at c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Member"),

duly represented by Mr Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on December 31st, 2008.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company NGPMR Lux I S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 132.329, incorporated under the denomination of NGPMR ConsMin (Lux) S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 3rd, 2007, published

in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2.528 of November 7, 2007 (hereinafter the "Company").

The Company's articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 5, 2008, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1707 of My 10, 2008.

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-nine thousand one hundred and forty-nine United States Dollar (USD 129,149.-) taking it from its present amount of one hundred forty-six thousand seven hundred and eighty-six United States Dollar (USD 146,786.-) to the amount of seventeen thousand six hundred and thirty-seven United States Dollars (USD 17,637.-) by the reimbursement and cancellation of one hundred and twenty-nine thousand one hundred and forty-nine (129,149) corporate units having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all of them belonging to the Sole Member.

Second resolution

The Sole Member resolves to reimburse the one hundred and twenty-nine thousand one hundred and forty-nine (129,149) cancelled corporate units at the nominal value, i.e. one United States Dollar (USD 1.00) each.

Power is given to the board of managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Third resolution

The sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at seventeen thousand six hundred and thirty-seven United States Dollar (USD 17,637.-) represented by seventeen thousand six hundred and thirty-seven (17,637) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société NGPMR (Cayman) L.P., une société (Limited Partnership) constituée selon le droit de Grand Caïman, immatriculée sous le numéro 20842, ayant le siège social à c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (l'"Associé unique"),

dûment représentée par M. Shaohui ZHANG, juriste, demeurant professionnellement à, 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg, le 31 décembre 2008.

La procuration, signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société NGPMR Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.329, constituée sous la dénomination de NGPMR ConsMin (Lux) S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2528 du 7 novembre 2007 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1707 du 10 juillet 2008.

La partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-neuf mille cent quarante-neuf Dollars américains (USD 129.149,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-six Dollars américains (USD 146.786,-) au montant de dix-sept mille six cent trente-sept Dollars américains (USD 17.637,-) par le remboursement et l'annulation de cent vingt-neuf mille cent quarante-neuf (129.149) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,00) chacune appartenant toutes à l'Associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de rembourser les cent vingt-neuf mille cent quarante-neuf (129.149) parts sociales annulées à la valeur nominale, c'est-à-dire un Dollar américain (USD 1,00) chacune.

Mandat est donné au conseil de gérance de la Société pour organiser le paiement en accord avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille six cent trente-sept Dollars américains (USD 17.637,-) représenté par dix-sept mille six cent trente-sept (17.637) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,00) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sh. Zhang, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/156. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009019649/212/104.

(090020594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Promat Hotels S.A., Société Anonyme,
(anc. Promat S.A.).**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.
R.C.S. Luxembourg B 135.123.

Schlassgewan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.
R.C.S. Luxembourg B 40.292.

T.E.K. Technics Engineering & Know How International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 20.030.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la société anonyme de droit luxembourgeois de la société anonyme de droit luxembourgeois PROMAT S.A., ayant son siège social à L-1538 Luxembourg, 2, place de France, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 135.123,

constituée par acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2007,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 5 février 2008, numéro 298, page 14.301,

avec un capital social actuel de 32.000,- euros divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 320,- euros (trois cent vingt euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

dont le projet de fusion a été acte par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2008,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 décembre 2008, numéro 3007, page 144318 pour ce qui est de la société SCHLASSGEWAN S.A. et en date du 23 décembre 2008, numéro 3007, page 144315 pour ce qui est de la société T.E.K., TECHNICS ENGINEERING & KNOW HOW INTERNATIONAL S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FABER demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Sabine LEMOYE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie BRAYER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation de la réalisation de la fusion, en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, décidée par les conseils d'administration de

la société anonyme de droit luxembourgeois PROMAT S.A., ayant son siège social à L-1538 Luxembourg, 2, place de France, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 135.123,

prédécrite, comme société absorbante, et de

a. la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SCHLASSGEWAN SA, ayant son siège social à L-1538 Luxembourg, 2, place de France,

inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 00 40 292,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 mai 1992,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 439 du 2 octobre 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions portant notamment conversion du capital en euros prises en assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 4 mai 2001,

publié par extrait au Mémorial C, numéro 1743 du 6 décembre 2002,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2008,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 28 mars 2008, numéro 757, page 36302,

avec un capital social actuel de 87.000,- euros représenté par 70 actions sans valeur nominale.

comme société absorbée, et détenue à 100% par la société absorbante,

le tout conformément au projet de fusion reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2008,

publié au Mémorial C en date du 23 décembre 2008, numéro 3007, page 144318,

b. la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée T.E.K., TECHNICS, ENGINEERING & KNOW HOW INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-8077 BETRANGE, 239, rue de Luxembourg,

inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 20.030,

constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1982,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 17 du 24 décembre 1983, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1982,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 17 du 24 décembre 1983,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire reçue par M^e Joseph ELVINGER en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 1^{er} juillet 2008, numéro 1612, page 77370,

société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 20.030,

avec un capital social actuel de 416.675,- euros (quatre cent seize mille six cent soixante quinze euros) représenté par seize mille six cent soixante sept euros (16.667) sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

comme société absorbée, et détenue à 100% par la société absorbante,

le tout conformément au projet de fusion reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2008,

publié au Mémorial C en date du 23 décembre 2008, numéro 3007, page 144315, sans qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, ni par l'assemblée des actionnaires respectivement des associés des sociétés absorbées respectives, ne soit nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées et la fusion se trouvant réalisée un mois après le 23 décembre 2008, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la société absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

2. Modification de l'objet social de la société anonyme PROMAT SA et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant le contenu tel que précisé ci-après.

3. Révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes actuel, à savoir la société AUDIEX S.A.

4. Nomination avec effet au jour des présentes à la fonction de commissaire aux comptes de la société REVILUX S.A., établie et ayant son siège social à, le dit mandat prenant fin à l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

5. Changement de la dénomination sociale en conférant à la société la nouvelle dénomination «PROMAT HOTELS S.A.», et changement consécutif de l'article 1^{er} des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale requiert à l'unanimité le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

L'assemblée générale constate:

Qu'en application des articles 278 et suivants de la Loi, la société anonyme PROMAT SA, précitée, société absorbante, détenant l'intégralité (100%) des actions de la société SCHLASSGEWAN SA, société absorbée, a absorbé cette dernière société conformément au projet de fusion reçu par acte du notaire Karine REUTER en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3007 du 23 décembre 2008, page 144318,

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de PROMAT S.A., précitée, ni par l'assemblée générale de SCHLASSGEWAN S.A. précitée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées, et notamment sous alinéa b).

Qu'en application des articles 278 et suivants de la Loi, la société anonyme PROMAT SA, précitée, société absorbante, détenant l'intégralité (100%) des actions de la société T.E.K., TECHNICS ENGINEERING & KNOW HOW INTERNATIONAL S.A., société absorbée, a absorbé cette dernière société conformément au projet de fusion reçu par acte du notaire Karine REUTER en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3007 du 23 décembre 2008, page 144315,

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de PROMAT, précitée, ni par l'assemblée générale de T.E.K., TECHNICS ENGINEERING & KNOW HOW INTERNATIONAL S.A., précitée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées, et notamment sous alinéa b).

Qu'aucun associé d'une des sociétés concernées n'ayant requis la convocation d'une assemblée, la fusion tant entre PROMAT S.A. et SCHLASSGEWAN S.A. que celle de PROMAT et T.E.K., TECHNICS ENGINEERING & KNOW HOW INTERNATIONAL S.A., se trouvait réalisée un mois après le 23 décembre 2008, date de la publication du projet de fusion dans le Mémorial C.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée à la date de ce jour, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

- la transmission universelle, tant entre les sociétés absorbées et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante,
- et les sociétés absorbées ont cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la société absorbante, précitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'objet social de la société en conférant à l'article 4 des statuts dorénavant le contenu suivant:

«L'objet social de la société, qu'elle exercera directement ou par le biais de prises de participation ou d'accords avec des tiers, est:

- l'achat, la vente, la location, la gestion de biens immobiliers et mobiliers,
- d'être l'intermédiaire dans des opérations immobilières, de construction ou de reconstruction d'immeubles,
- la promotion, la valorisation et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers,
- le conseil en matière immobilière, mobilière et financière.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut ouvrir des succursales, filiales ou sièges d'exploitation tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

L'énonciation des activités reprises ci-dessus ne présuppose pas leur réalisation simultanée.

La société a encore pour objet l'exploitation d'un bureau commercial, soit l'acquisition, l'import, l'export, la promotion, la vente, la revente, l'échange, en gros et en détail, la location, l'aménagement, l'installation, la réalisation, la construction, l'entretien, la réparation, la transformation d'une part, l'administration, la gestion, la gérance, le contrôle, le conseil, le marketing, la mise en valeur d'autre part, de tout objet mobilier ou immobilier, existant ou à créer, l'exploitation d'un hôtel, d'un établissement de restauration, d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières et autres, qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet ou qui en peuvent faciliter l'extension et le développement.

Elle pourra également prendre des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés qui en tout ou en partie ont un objet analogue ou qui peuvent favoriser le développement de la présente société.»

Troisième résolution

L'assemblée générale - à l'unanimité des voix - révoque la société AUDIEX SA., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.469, de son fonction de commissaire aux comptes, et ce avec effet au jour des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale - à l'unanimité des voix - nomme avec effet au jour des présentes à la fonction de commissaire aux comptes la société REVILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.549.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale - à l'unanimité des voix - décide de changer la dénomination sociale de la société pour lui conférer désormais la dénomination sociale «PROMAT HOTELS S.A.» et décide par conséquent de changer l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de «PROMAT HOTELS S.A.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Faber, Lemoye, Brayer, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 janvier 2009. Relation: RED/2009/91. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 30 janvier 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009020455/7851/172.

(090020897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

PB Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.574.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009020454/5770/12.

(090021260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Veith Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.673.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, den 3. Februar 2009.
Blanche MOUTRIER
Notar

Référence de publication: 2009020468/272/12.
(090021081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009020453/5770/12.
(090021273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Idem Interim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 54.249.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.
Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

La société anonyme "NOVO CONSULTING S.A.", avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 107.189, \$ ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Carlo GIORGETTI, entrepreneur, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Georgis KARAGEORGOS, employé privé, demeurant à Leudelange, non présent, ici représenté par Monsieur Carlo GIORGETTI, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, 28 octobre 2008 lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle société comparante, représentée comme il vient d'être dit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée "IDEM INTERIM S.à r.l., ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 284 en date du 11 juin 1996,
- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de VINGT-CINQ EUROS (25.-€);
- que suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 534 du 4 avril 2007 la prédite société a été dissoute et il a été nommé liquidateur de la société Madame Yolande WELSCHINGER, gérante de société, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue de Meilbourg.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

21142

Première résolution

L'assemblée après avoir entendu le liquidateur, dans ses explications sur son rapport en prend connaissance et approuve celui-ci, purement et simplement.

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix la gestion du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société IDEM INTERIM S.à r.l. a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans au siège social de la société à Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte à HUIT CENTS EUROS (800.- EUROS). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par prénoms, états et demeures, ont singé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Giorgetti, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008. Relation: EACV 2008/ 15717. Reçu: DOUZE EUROS 12,00.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009020427/203/59.

(090021059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bowes Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.858.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53674 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009020477/211/13.

(090021419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

CS Nordic Retail No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.983.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009020480/242/12.

(090021305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.017.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53539 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009020486/211/12.

(090021595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Hurley International Warranty Broker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.200.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020488/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06419. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

FMC Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.086.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of January.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company FRESNIUS MEDICAL CARE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (hereinafter referred to as "FMC B GmbH"), a company duly organized under German law, registered in Bad Homburg v.d.H. under HRB 3839, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, representing the full amount of the corporate capital of EUR 5,400,000.- (five million and four hundred thousand EURO) of FMC Finance II S.à r.l., represented by 216,000 (two hundred and sixteen thousand) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five EURO) each,

duly represented by Mr Nikolas WIENKE, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned FMC B GmbH is the sole member of the private limited company FMC Finance II S.à r.l., with registered office in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 62.086 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on November 2, 1997, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 174, dated December 2, 1997, whose articles of association have been amended by the aforementioned notary on November 7, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 368, dated May 18, 2001, on November 9, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 368, dated May 18, 2001, on November 14, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 383, dated May 25, 2001, on November 16, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 399, dated May 31, 2001, on March 5, 2001, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 852, dated October 6, 2001, on April 10, 2003, published in the official gazette Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, N° 483, dated May 5, 2003 and by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on July 26, 2006, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1936, dated October 14, 2006.

The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of Article 5, 2nd paragraph of the articles of association of the Company to read as follows:

"All the units have been entirely paid in."

2) Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of FMC Finance II S.à r.l. has requested the undersigned notary to state the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to amend Article 5, 2nd paragraph, of the articles of association of the Company to read as follows:

"All the units have been entirely paid in."

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately seven hundred and fifty Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahre zweitausendneun, am zwanzigsten Januar.

Ist vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar, ansässig in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg,

Erschienen:

Die Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH (nachfolgend "FMC B GmbH"), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Bad Homburg v.d.H., HRB 3839, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 5.400.000,- (fünf Millionen vier hundert tausend Euros) von FMC Finance II S.à r.l., eingeteilt in 216.000 (zwei hundert sechzehn tausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euros) repräsentiert,

vertreten von Herrn Nikolas WIENKE, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FMC B GmbH ist Alleingeschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FMC Finance II S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-7241 Bereldingen, 204, route de Luxembourg, H.G.R. Luxemburg Nummer B 62.086 (die „Gesellschaft“), gegründet durch Urkunde von Maître Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg vom 2. November 1997, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 174 vom 2. Dezember 1997, deren Satzung vor dem vorgenannten Notar geändert wurde am 7. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 368 vom 18. Mai 2001, am 9. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 368 vom 18. Mai 2001, am 14. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 383 vom 25. Mai 2001, am 16. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 399 vom 31. Mai 2001, am 5. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 852 vom 6. Oktober 2001, am 10. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 483 vom 5. Mai 2003, und vor Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 26. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1936 vom 14. Oktober 2006.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1) Änderung von Artikel 5 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft, um wie folgt zu lauten:

"Alle Geschäftsanteile sind vollständig einbezahlt."

2) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der FMC Finance II S.à r.l., den folgenden Beschluss aufzunehmen:

21145

Einziger Beschluss

Die Alleingeschafterin beschliesst Artikel 5, Absatz 2, der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um wie folgt zu lauten:
"Alle Geschäftsanteile sind vollständig einbezahlt."

Kosten, Bewertungen

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag des Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut, die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde.

Nach Verlesung der Urkunde vor dem Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von diesem zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: WIENKE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2009. Relation GRE/2009/368. Reçu Soixante-quinze euros, 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020425/231/100.

(090021445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Firev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.133.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 octobre 2008

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

2. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la Société, est actée comme suit:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009019516/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Flims S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 61.818.

EXTRAIT

En date du 23 décembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009019526/296/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

LifeTree Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.871.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53617 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009019540/211/12.

(090019943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Greenland, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg F 7.855.

—
STATUTS

Titre 1^{er}. Entre les soussignés.

Brigitte Radermecker, rue du Château, 25 à 4280 Hannut;

Ugoletti Marco, rue de Boëlhe, 1 à 4280 Hannut;

Laurent Daniel, rue de la Chapelle, 12, 4260 Braives

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 2. Dénomination, Siège social.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "Greenland", asbl.

Art. 2. Le siège social de l'association est fixé rue Beaumont, 23, L-1219 Luxembourg.

Titre 3. Objectif, Durée.

Art. 3. L'association a pour but la protection de l'environnement et spécialement:

- la mise en valeur des énergies renouvelables.
- la lutte contre le réchauffement de la planète.
- la promotion de l'agriculture byodynamique et des produits qui en découlent.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Titre 4. Membres.

Art. 5. L'association est composée de personnes physiques ou morales, ayant qualité de membres effectifs, de membres adhérents, de membres d'honneur ou autres.

Art. 6. Les membres effectifs sont au minimum trois. Les premiers membres effectifs sont les fondateurs qui ont composé l'assemblée générale constitutive. De nouveaux membres effectifs peuvent être admis par décision de l'assemblée générale. La décision sera souveraine et ne devra pas être motivée. Pour devenir membre effectif, il faut remplir les conditions suivantes: faire la demande par écrit au conseil d'administration qui soumettra la demande lors de l'assemblée générale, exprimer son adhésion aux statuts et son désir de contribuer de manière active au but social.

Les personnes morales désigneront une personne physique chargée de les représenter au sein de l'association.

Art. 7. Un registre des membres est tenu au siège de l'association, où tous les membres peuvent le consulter.

Art. 8. La qualité de membre adhérent est accordée aux personnes qui en font la demande; elles bénéficient des activités de l'association, y participent en se conformant aux statuts et sont

Titre 1^{er} . Constitution

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 2. Dénomination, Siège social.

Art. 1^{er} . L'association prend la dénomination "Greenland", asbl.

Art. 2. Le siège social de l'association est fixé rue Beaumont, 23, L-1219 Luxembourg.

Titre 3. Objectif, Durée.

Art. 3. L'association a pour but la protection de l'environnement et spécialement:

- la mise en valeur des énergies renouvelables.
- la lutte contre le réchauffement de la planète.
- la promotion de l'agriculture byodynamique et des produits qui en découlent.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Titre 4. Membres.

Art. 5. L'association est composée de personnes physiques ou morales, ayant qualité de membres effectifs, de membres adhérents, de membres d'honneur ou autres.

Art. 6. Les membres effectifs sont au minimum trois. Les premiers membres effectifs sont les fondateurs qui ont composé l'assemblée générale constitutive. De nouveaux membres effectifs peuvent être admis par décision de l'assemblée générale. La décision sera souveraine et ne devra pas être motivée. Pour devenir membre effectif, il faut remplir les conditions suivantes: faire la demande par écrit au conseil d'administration qui soumettra la demande lors de l'assemblée générale, exprimer son adhésion aux statuts et son désir de contribuer de manière active au but social.

Les personnes morales désigneront une personne physique chargée de les représenter au sein de l'association.

Art. 7. Un registre des membres est tenu au siège de l'association, où tous les membres peuvent le consulter.

Art. 8. La qualité de membre adhérent est accordée aux personnes qui en font la demande; elles bénéficient des activités de l'association, y participent en se conformant aux statuts et sont en règle de cotisation. Le conseil d'administration pourra accorder le titre de membre d'honneur ou autre à toute personne souhaitant apporter son concours à l'association.

Art. 9. La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée par le conseil d'administration sans pouvoir être supérieure à 100 €.

en règle de cotisation. Le conseil d'administration pourra accorder le titre de membre d'honneur ou autre à toute personne souhaitant apporter son concours à l'association.

Art. 9. La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée par le conseil d'administration sans pouvoir être supérieure à 100 €.

Art. 10. Les membres sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au conseil d'administration.

Art. 11. Le non-respect des statuts, le défaut de paiement des cotisations au plus tard dans le mois du rappel adressé par lettre recommandée à la poste, le défaut d'être présent, représenté ou excusé à trois assemblées générales consécutives, les agissements ou paroles qui nuiraient gravement aux intérêts ou à la réputation de l'association sont des actes qui peuvent conduire à l'exclusion d'un membre effectif; toutefois, cette exclusion ne peut être prononcée que par

l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés. Le conseil d'administration peut suspendre les membres visés, jusqu'à décision de l'assemblée générale.

Art. 12. Les membres démissionnaires, suspendus ou exclus, ainsi que les héritiers ou ayant droit du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Titre 5. Assemblée générale.

Art. 13. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle est composée de tous les membres effectifs.

Art. 14. L'assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la loi ou par les présents statuts. Sont notamment réservés à sa compétence:

- les modifications aux statuts sociaux;
- l'admission des membres effectifs;
- la nomination et la révocation des administrateurs et vérificateurs aux comptes;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la décharge à octroyer aux administrateurs et vérificateurs aux comptes;
- la dissolution volontaire de l'association;
- l'exclusion d'un membre effectif.

Art. 15. Il doit être tenu au moins une assemblée générale annuelle dans le courant du premier semestre de l'année civile. L'association peut aussi être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment, sur décision du conseil d'administration ou sur demande du cinquième au moins des membres effectifs. Une telle demande devra être adressée au conseil d'administration par lettre simple ou recommandée au moins trois semaines à l'avance.

Art. 16. Tous les membres effectifs doivent être convoqués par le conseil d'administration à l'assemblée générale, par lettre ordinaire, au moins 8 jours avant l'assemblée. La convocation mentionne le jour, heure et lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut inviter toute personne à assister à tout ou partie de l'assemblée générale en qualité d'observateur ou de consultant.

Art. 17. Chaque membre effectif a le droit de participer à l'assemblée. Il peut se faire représenter par un autre membre ou par un tiers, muni d'une procuration écrite, datée et signée. Chaque membre ou tiers ne peut être titulaire que de deux procurations au maximum.

Art. 18. Tous les membres effectifs ont droit de vote à l'assemblée générale, chacun disposant d'une voix.

Art. 19. L'assemblée générale peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, sauf les exceptions prévues par la loi ou les présents statuts. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou par les présents statuts. La voix du président est prépondérante en cas de parité des votes. Sont exclus des quorums de vote et de majorité les votes blancs, nuls et les abstentions.

Art. 20. L'assemblée générale se prononce sur le rapport moral, le rapport financier et sur le procès-verbal de l'assemblée générale précédente. Pour le surplus, l'assemblée générale ne délibère valablement que sur les points portés à l'ordre du jour repris dans la convocation, sauf en cas d'urgence reconnue par le conseil d'administration et l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés et pour autant que le point à l'ordre du jour ne porte pas sur une modification des statuts; le point "divers" ne recouvre que des communications dont la nature ne demande pas de vote. Pour être porté à l'ordre du jour, tout point doit être signé par au moins un tiers des administrateurs ou un vingtième des membres effectifs; il doit être communiqué au conseil d'administration au moins trois semaines avant la date de l'assemblée, accompagné d'une note qui en fait connaître l'objet de façon précise et complète.

Art. 21. Les décisions des assemblées générales sont contresignées par un administrateur, ainsi que par les membres effectifs qui en font la demande. Elles sont rassemblées en un registre dont les membres effectifs peuvent prendre connaissance au siège de l'association, sans déplacement du registre, et les tiers justifiant d'un intérêt légitime, par extraits.

Titre 6. Conseil d'administration.

Art. 22. L'association est administrée par un Conseil composé de deux membres au moins. Ceux-ci sont nommés pour un terme de cinq ans par l'assemblée générale.

Art. 23. Les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être nommé par l'assemblée générale. Celui-ci achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 24. Le conseil peut désigner en son sein un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire, ou l'un d'entre eux seulement; un même administrateur peut être nommé à plusieurs fonctions. En cas d'empêchement du

président, ses fonctions sont assumées par le trésorier ou, à défaut, par l'administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 25. Le Conseil se réunit chaque fois que les nécessités de l'association l'exigent et chaque fois qu'un de ses membres en fait la demande. Les convocations sont faites par le président ou, à défaut, par un administrateur, par simple lettre, télécopie, courrier électronique ou même verbalement.

Art. 26. Le conseil délibère valablement dès que plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Toutes les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des voix, le président ayant la possibilité de doubler sa voix en cas de parité de votes. Un administrateur peut se faire représenter au conseil par un autre administrateur, porteur d'une procuration écrite.

Art. 27. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Sont seuls exclus de sa compétence, les actes réservés par la loi ou par les présents statuts à celle de l'assemblée générale.

Art. 28. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature sociale afférent à cette gestion, à un administrateur-délégué qu'il choisira parmi ses membres et dont il fixera les pouvoirs. Il pourra en outre déléguer certains de ses pouvoirs particuliers à l'un de ses membres ou à un tiers. Chaque administrateur a qualité pour retirer à la poste tout colis ou lettre recommandée ou non, signer toute pièce de décharge, accomplir tout acte conservatoire.

Art. 29. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par un administrateur. Ce registre est conservé au siège social. Tout membre, justifiant d'un intérêt légitime, peut en prendre connaissance, par extraits, mais sans déplacement du registre.

Art. 30. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le Conseil d'administration, sur les poursuites et diligences d'un administrateur désigné à cet effet.

Art. 31. A défaut de stipulation spéciale, tout administrateur signe valablement les actes régulièrement décidés par le Conseil. Il n'aura pas à justifier de ses pouvoirs vis-à-vis des tiers.

Art. 32. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

Titre 7. Exercice social, budget et comptes.

Art. 33. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence le 5 février 2009 pour se terminer le 31 décembre 2009.

Art. 34. Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront soumis chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration; l'assemblée pourra désigner un ou des vérificateurs aux comptes chargés de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel.

Titre 8. Dissolution, Liquidation.

Art. 35. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social, à une fin sociale désintéressée.

Titre 9. Règlement d'ordre intérieur

Art. 36. Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale statuant à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Titre 10. Arbitrage

Art. 37. En cas de litige entre membres, entre un membre et l'association, entre groupes de membres ou entre membres et le conseil d'administration, la solution du litige sera confiée à un collège de trois arbitres désignés et statuant conformément à la loi.

Titre 11. Dispositions transitoires

Une assemblée générale extraordinaire sera organisée pour désigner l'administrateur-délégué qui aura la délégation de la gestion journalière.

Radermecker Brigitte / Ugoletti Marco / Laurent Daniel.

Référence de publication: 2009020121/9901/177.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01917. - Reçu 322,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Ellit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 118.394.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020170/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Top Up TV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 118.964.

—
Extrait de la décision de l'associé unique en date du 14 janvier 2009

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

1) Monsieur Carmine Mandola, demeurant au 262, boulevard de Metz à F-54350 Mont Saint Martin, a présenté sa démission en tant que gérant de la société à compter du 4 janvier 2009.

2) Monsieur Martin Goswami, demeurant à Riverview House, GB-KT1 4 BU Hampton Wick est nommé gérant de la société avec immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009020177/507/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Alter Echos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 40.301.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 décembre 2008 à Luxembourg, 2, rue de la Boucherie, que l'Assemblée Générale a accepté la démission du Sieur Bert HOSCHEIT de son mandat de gérant et Monsieur Jean-Pierre MOUSEL, demeurant 24, rue de la Montagne à L-7420 Cruchten, a été nommé nouveau gérant à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour Alter Echos s.à r.l.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009020192/3481/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02242. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Circle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 360.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.430.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.02.09.

CIRCLE S.À.R.L.

HEITZ Jean-Marc / DONATI Régis

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009020517/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07274. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

SP Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.325.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020219/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04059. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Esybiz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.141.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020220/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04024. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Weyand Metallbau S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.945.

Hiermit erkläre ich Harald Weyand geb. 02.12.1964, dass ich meinen Wohnsitz von 55758 Kempfeld, Keltenstrasse 1, nach 55758 Schauen in der Steinbach 8 verlegt habe.

04.02.2009.

H.Weyand.

Référence de publication: 2009020237/9907/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02211. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 825.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.017.

In the year two thousand eight, the thirty-first day of October, before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Cerigo Développement S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on October 29, 2008 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

1) The Englefield Fund II L.P., whose registered address is at Michelin House 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Michael Meylan, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

2) The Englefield Affiliates Fund II L.P., whose registered address is at Michelin House 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Michael Meylan, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

3) The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P., whose registered address is at Michelin House 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom,

here represented by Michael Meylan, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

4) Pillsbury Nominees Limited, whose registered address is at Tower 42, Level 23, 25, Broad Street, London EC2N 1HQ, United Kingdom registered under number 597.8291, here represented by Michael Meylan, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 812,500 (eight hundred twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each to EUR 825,000 (eight hundred twenty-five thousand Euro), by way of the issue of 812,500 (eight hundred twelve thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 812,500 (eight hundred twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 825,000 (eight hundred twenty-five thousand euro), by way of the issue of 812,500 (eight hundred twelve thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, The Englefield Fund II L.P., The Englefield Affiliates Fund II L.P., The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P. and Pillsbury Nominees Limited, prenamed, declare to subscribe for the 812,500 (eight hundred twelve thousand five hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 1 (one euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 812,500 (eight hundred twelve thousand five hundred Euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 812,500 (eight hundred twelve thousand five hundred Euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage. The subscription of such shares shall be made as follows:

	A Sha- res	B Sha- res	C Sha- res	D Sha- res	E Sha- res	F Sha- res	G Sha- res	H Sha- res	I Shares	J Shares
The Englefield Fund II L.P.	7,849	9,841	7,849	9,841	9,841	9,841	9,841	9,841	9,841	616,929
The Englefield Affiliates Fund II L.P.	314	407	314	407	407	407	407	407	407	28,806
The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P.	784	994	784	994	994	994	994	994	994	64,998
Pillsbury Nominees Limited	2,304	8	2,304	8	8	8	8	8	8	515
Number of shares in class issued	<u>11,251</u>	<u>11,250</u>	<u>11,251</u>	<u>11,250</u>	<u>11,250</u>	<u>11,250</u>	<u>11,250</u>	<u>11,250</u>	<u>11,250</u>	<u>711,248</u>
Total number of shares in class further to the share capital increase	12,501	12,500	12,501	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	712,498

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at EUR 825,000 (eight hundred and twenty-five euro) represented by:

- (i) 12,501 ordinary shares of class A (the A Shares),
- (ii) 12,500 ordinary shares of class B (the B Shares),
- (iii) 12,501 ordinary shares of class C (the C Shares),
- (iv) 12,500 ordinary shares of class D (the D Shares),
- (v) 12,500 ordinary shares of class E (the E Shares),
- (vi) 12,500 ordinary shares of class F (the F Shares),
- (vii) 12,500 ordinary shares of class G (the G Shares),
- (viii) 12,500 ordinary shares of class H (the H Shares),
- (ix) 12,500 ordinary shares of class I (the I Shares), and
- (x) 712,498 ordinary shares of class J (the J Shares).

The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G shares, the H shares, the I shares and the J Shares are collectively referred to as the Shares and individually a Share.

All the Shares are in registered form, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Loeff and any employee of MAS Luxembourg S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un octobre, par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Cerigo Développement S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 29 octobre 2008 par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Ont comparu:

1) The Englefield Fund II L.P., ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

représentée par Michaël Meylan, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

2) The Englefield Affiliates Fund II L.P., ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

représentée par Michaël Meylan, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

3) The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P., ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni,

représentée par Michaël Meylan, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

4) Pillsbury Nominees Limited, ayant son siège social à Tower 42, Level 23, 25 Broad Street, London EC2N 1HQ, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 5978291, représentée par Michaël Meylan, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement

Les associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 812.500 (huit cent douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 825.000 (huit cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 812.500 (huit cent douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Loeff et à tout employé de Mas Luxembourg S.à r.l de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

6. Divers.

III. que les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière-té du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 812.500 (huit cent douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 825.000 (huit cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 812.500 (huit cent douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

The Englefield Fund II L.P., The Englefield Affiliates Fund II L.P., The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P. et Pillsbury Nominees Limited, prénommés, déclarent souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 812.500 (huit cent douze mille cinq cents euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 812.500 (huit cent douze mille cinq cents euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital nominal de la Société. La souscription de ces parts sociales se fait de la manière suivante:

	Parts sociales A	Parts sociales B	Parts sociales C	Parts sociales D	Parts sociales E	Parts sociales F	Parts sociales G	Parts sociales H	Parts sociales I	Parts sociales J
The Englefield Fund II L.P.	7.849	9.841	7.849	9.841	9.841	9.841	9.841	9.841	9.841	616.929
The Englefield Affiliates Fund II L.P.	314	407	314	407	407	407	407	407	407	28.806
The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P.	784	994	784	994	994	994	994	994	994	64.998
Pillsbury Nominees Limited	2.304	8	2.304	8	8	8	8	8	8	515
Nombre des parts émises	<u>11.251</u>	<u>11.250</u>	<u>11.250</u>	<u>11.250</u>	<u>11.250</u>	<u>11.250</u>	<u>11.250</u>	<u>11.250</u>	<u>11.250</u>	<u>711.248</u>
Nombre total de parts après augmentation de capital	12.501	12.500	12.501	12.500	12.500	12.500	12.500	12.500	12.500	712.498

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représenté par

- (i) 12.501 parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales A),
- (ii) 12.500 parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales B),
- (iii) 12.501 parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales C),
- (iv) 12.500 parts sociales ordinaires de classe D (les Parts Sociales D),
- (v) 12.500 parts sociales ordinaires de classe E (les Parts Sociales E),
- (vi) 12.500 parts sociales ordinaires de classe F (les Parts Sociales F),

- (vi) 12.500 parts sociales ordinaires de classe G (les Parts Sociales G),
- (viii) 12.500 parts sociales ordinaires de classe H (les Parts Sociales H),
- (ix) 12.500 parts sociales ordinaires de classe I (les Parts Sociales I),
- (x) 712.498 parts sociales ordinaires de classe J (les Parts Sociales J).

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E, les Parts Sociales F, les Parts Sociales G, les Parts Sociales H, les Parts Sociales I et les Parts Sociales J sont désignées collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale.

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Loeff et à tout employé de Mas Luxembourg S.à r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MEYLAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 novembre 2008 Relation: LAC/2008/44759. Reçu à 0,5%: quatre mille soixante-deux euros cinquante cents (4.062,50.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020436/211/244.

(090021590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

SC Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.878.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53964 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009020417/211/12.

(090021409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54331 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009020442/211/12.

(090021523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Consult T.T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4303 Luxembourg, 4, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 123.819.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009020452/5770/12.

(090021280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Orga, Orgatext et Orgapaies S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orgatext, S.à r.l.).**

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 16.317.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Paul DECKER

le notaire

Référence de publication: 2009020474/206/13.

(090021568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Mediatrix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 144.498.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme MEDIATRIX S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à B-1160 Auderghem, 191 Boulevard du Souverain inscrite au Banque Carrefour des Entreprises à Bruxelles sous le numéro 0443.619.305

ici représentés par Monsieur Dany Gilbert A. DONNEN, né le 27 février 1963, domiciliée à B-1150 Sint-Pieters-Voluwe, 168/b005 Grote Prijzenlaan

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 janvier 2009.

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il veut constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MEDIATRIX S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pratz.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant pour elle-même que pour compte d'autrui, seule ou en participation, d'effectuer tous services au profit du Gouvernement, de l'autorité publique ou de tout représentant de celle-ci, d'entreprises privées ou publiques de communication (média, annonceurs, agences de publicité, centres d'achats, régies publicitaires, etc) en général notamment toutes prestations auprès des médias, relatives d'une part à l'optimisation de leur processus de fabrication et à l'optimisation de leurs performances, ainsi que d'autre part, à la fourniture de données de tout type dans ce même but.

Pour ce faire, sans que l'énumération qui suit soit exhaustive, la société peut procéder à:

- l'acquisition et les analyses de toutes informations et données de caractère national, international, destinées à la commercialisation sans ou avec valeur ajoutée sous la forme de conseil d'utilisation, rapports, études, etc.
- la création et le développement des applications et des logiciels d'analyse, des prévisions et d'optimisation des flux financiers des médias, des audiences des médias (par exemple des logiciels de média-planning,...)
- le développement et la commercialisation de systèmes ou services d'intermédiation permettant notamment au médias d'optimiser leur processus de fabrication, et conseil d'utilisateurs.
- l'enregistrement et le mesurage des émissions télévisées et radiodiffusées aux fins de réalisation d'études de quantité et de qualité et de la commercialisation des données ainsi rassemblées;
- la conception, l'écriture, l'achat, la vente de tous logiciels informatiques ainsi que de toutes installations de systèmes informatiques;
- la recherche dans le domaine de l'informatique, en intelligence artificielle et dans tout ce qui touche notamment à la biophysique
- la consultance au sens le plus large de tout ce qui touche de loin ou de près l'informatique
- l'organisation de séminaires colloques et la présentation de cours de toute nature.

La société a également comme objet: l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, l'entreposage, la transformation, le courtage, la location de tous biens mobiliers et marchandises diverses.

La société a encore comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante MEDIAXIM S.A. préqualifiée déclare souscrire toutes les actions et les libérer par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un, celui des commissaires à un.

Est appelé à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

- Monsieur Dany Gilbert A. DONNEN, prénommé.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2012:

Madame Natalya TUMMINELLI, employée privée, né à Tallinn le 9 janvier 1972, demeurant à L-1363 Howald, 24, rue du Couvent.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. DONNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2125. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009020471/206/173.

(090021100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Citynet Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 119.659.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020214/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04010. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

e-shelter London 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.792.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales conclu entre E- Shelter London 1 Sàrl et E-Shelter Datacenter Development Holding II Sàrl, Bannington Discretionary Trust 2008 et Lydford Discretionary Trust 2008 exécuté en date du 13 November 2008 que 11.280 parts sociales d'une valeur nominale de €1 - chacune sont détenues par E-Shelter Datacenter Development Holding II Sàrl, 360 parts sociales d'une valeur nominale de €1 - chacune sont détenues par Bannington Discretionary Trust 2008 et 360 parts sociales sont détenues par Lydford Discretionary Trust 2008.

Depuis cette date, les 12.000 parts sociales de la Société son détenues par:

1. E - Shelter Datacenter Development Holding II Sàrl, ayant son siège social, 3 Rue Rénert L - 2422, à Luxembourg enregistrée au registre de Commerce sous le numéro B 142 806.

2. Bannington Discretionary Trust 2008, ayant son siège social, 9, Chapel Road, Epping, Essex CM16 5DS, UK

3. Lydford Discretionary Trust 2008, ayant son siège social, 24 Stockslane, Steventon, Oxfordshire OX13 6SS,uk

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2009.

Pour extrait conforme

Tom Haines

Manager

Référence de publication: 2009020777/6534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**CMS S.A., Société Anonyme,
(anc. Hospital Technology S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 139.224.

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société «Hospital Technology S.A.», société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 1589, du 27 juin 2008, page 76252.

La séance est ouverte par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, étant le Président, qui désigne Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Véronique De Meester, avocate, demeurant à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, comme scrutateur.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. La modification de la dénomination sociale en: CMS S.A.

2. La modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en «CMS S.A.»

Seconde résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 1. Alinéa 1^{er}. The Company exists under the name of "CMS S.A."

Version française:

Art. 1^{er}. La Société existe sous la dénomination de «CMS S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable, en raison des présentes, est approximativement de neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2008, LAC/2008/49316. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009020677/220/54.

(090021028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009020469/272/12.

(090021069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.906.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Battery HoldCo (Onshore) LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the State of Delaware under number 4526427 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cécile Rechstein, lawyer, residing professionally at Luxembourg, herself represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of (and acting in such capacity) Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B.137.906, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 1 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1182 dated 15 May 2008 (page 56692) (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended pursuant to a deed drawn up by Joseph Elvinger, prenamed on 8 December 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 20 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company, which shall run from 1st January to 31st December of each year and to amend accordingly the article 21 and 22 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year."

" **Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that as a result, the current financial year of the Company that has started on 9 April 2008 shall end on 31 December 2008.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Battery HoldCo (Onshore) LLC, une "limited liability company", constituée et existante sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, enregistrée auprès de l'état du Delaware sous le numéro 4526427 (l'"Associé Unique"), représenté par Cécile Rechstein, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, elle-même représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte,

étant l'associé unique de (et agissant en cette qualité) Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.137.906 et constituée par acte dressé par Maître Joseph Elvinger, sus-mentionné, en date du 1 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1182 en date du 15 mai 2008 (page 56692) (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, sus-mentionné, en date du 8 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 20 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société, qui se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et de modifier en conséquence les articles 21 et 22 des statuts de la Société, qui devront être lus comme suit:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année"

" **Art. 22.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît qu'en conséquence, l'exercice social en cours de la Société qui a débuté le 9 avril 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ 1.400.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50196. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021197/211/96.

(090022607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Assar Architects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 79.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009020478/220/12.

(090021431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.907.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Battery HoldCo (Offshore) LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the State of Delaware under number 4526425 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cécile Rechstein, lawyer, residing professionally at Luxembourg, herself represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of (and acting in such capacity) Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B.137.907, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 1 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1181 dated 15 May 2008 (page 56662) (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended pursuant to a deed drawn up by Joseph Elvinger, prenamed on 8 December 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 20 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company, which shall run from 1st January to 31st December of each year and to amend accordingly the article 21 and 22 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year."

" **Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that as a result, the current financial year of the Company that has started on 9 April 2008 shall end on 31 December 2008.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Battery HoldCo (Offshore) LLC, une "limited liability company", constituée et existante sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808,

USA, enregistrée auprès de l'état du Delaware sous le numéro 4526425 (l'"Associé Unique"), représenté par Cécile Rechstein, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, elle-même représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte,

étant l'associé unique de (et agissant en cette qualité) Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.137.907, et constituée par acte dressé par Maître Joseph Elvinger, sus-mentionné, en date du 1 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1181 en date du 15 mai 2008 (page 56662) (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, sus-mentionné, en date du 8 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 20 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société, qui se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et de modifier en conséquence les articles 21 et 22 des statuts de la Société, qui devront être lus comme suit:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année."

" **Art. 22.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît qu'en conséquence, l'exercice social en cours de la Société qui a débuté le 9 avril 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ 1.400,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50196. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 DEC 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021198/211/96.

(090022590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Lux-Coif Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.453.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020489/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01972. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Chrisada S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.577.

Le Bilan au 30 JUIN 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A

Signature

Référence de publication: 2009020511/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00508. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Credit Alpha Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.960.

Extrait des décisions de l'associé unique du 17 décembre 2008

Oak Hill Credit Alpha Fund (Offshore) Ltd., seule associée de la Société a décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Carl Speecke et Benoît Nasr de leurs fonctions de Gérant B avec effet au 17 décembre 2008;

- de nommer Monsieur Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 121 Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 17 décembre 2008;

- de nommer Monsieur Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) le 20 avril 1971, avec adresse professionnelle au 121 Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 17 décembre 2008;

Le Conseil de la Gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Richard Munn, Gérant A;
- Mr. Jean-Claude Lucius, Gérant B;
- Mr. Jean-Philippe Mersy, Gérant B.

Luxembourg, le 8/01/09.

Pour avis sincère et conforme

Pour CREDIT ALPHA FUNDING II S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020607/1261/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Athletic Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66A, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 23.497.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC S.à r.l.
B.P. 1673
L-1016 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009020512/4185/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05279. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Soluxmark, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.811.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020514/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06689. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Beverage Equipement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.601.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2008.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Stefano De Giorgis, né le 26 juin 1969 à Omegna (Italie), demeurant Piazza del Molino Nuovo 5, CH-6900 Lugano (Suisse), administrateur;

Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009020634/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.
